

Surveillance des cyanobactéries dans les eaux de baignade

Observations terrain du 03 Août 2026

Lacs de Weiswampach

1 Lac inférieur

2 Lac supérieur



- Prolifération cyanobactéries?
Non 1 4
Oui 2 3



- Si prolifération, catégorie*
Cat. 1 3 Cat. 2 2 Cat. 3



- Espèces toxigènes
Microcystis aeruginosa
- [Microcystine] > seuil*
ND

• plus d'information sur <https://eau.gouvernement.lu/fr/domaines-activite/eauxbaignade/cyanobacteries.html>

1



2



Cyanobactéries - état des plages au 03 Août 2026

Lieu	Plage	Baignade	Usages récréatifs	Dernier suivi
Weiswampach	Lac inférieur			28 juillet
	Lac supérieur			28 juillet

Remarque

Bien que le seuil de concentration en microcystine soit dépassé localement dans l'efflorescence constatée en rive de du lac supérieur, ce dernier n'est pas interdit à la Baignade car le reste du plan d'eau est exempt d'efflorescence.

En revanche, la surveillance du lac supérieur est renforcée afin de prendre les mesures nécessaires au cas où cette efflorescence devait se développer au delà de la zone constatée.



Autorisation



Interdiction



Recommandations



Il est recommandé d'éviter le contact avec l'eau aux endroits où se trouvent les proliférations de cyanobactéries et il faut éviter d'avaler cette eau. Cette recommandation vaut tant pour les Hommes que pour les animaux.

Il est également recommandé de ne pas pratiquer la pêche (depuis le bord de la berge ou en immersion) dans des zones atteintes par les efflorescences de cyanobactéries et:

- de réduire à un strict minimum tout contact avec les poissons,
- de remettre les poissons dans l'eau (*no kill fishing*),
- d'arrêter la pêche immédiatement en cas d'apparition d'une efflorescence de cyanobactéries.

Plus d'informations

<https://eau.gouvernement.lu/fr/domaines-activite/eauxbaignade/cyanobacteries.html>

<https://cyanowatch.lu>